

Publication information jeunesse de la Ville de La Roche-sur-Yon

emploi SAISONNIER



*Petit manuel
pour bosser l'été*

Sommaire

organiser sa recherche

- 4. je veux travailler cet été...
- 5. comment faire mon CV ?
- 6. et ma lettre de motivation
- 7. où trouver des offres ?
- 8. puis-je postuler spontanément ?
- 9. j'ai une réponse pour un entretien
- 10. quelques informations essentielles

les secteurs qui embauchent

- 12. travailler dans l'agriculture
- 13. travailler dans l'animation
- 14. dans l'hôtellerie ou la restauration
- 15. dans la vente ou le commerce
- 16. travailler chez un particulier
- 17. quels domaines puis-je encore explorer ?
- 18. quelques informations essentielles

législation en vigueur

- 20. mon contrat de travail
- 21. durée du travail, rémunération
- 22. j'ai moins de 18 ans
- 23. j'ai besoin d'informations
- 24. quelques informations essentielles

côté pratique

- 26. se déplacer et se loger
- 27. la saison au quotidien



ORGANISER sa recherche

JE VEUX TRAVAILLER cet été...

Pour bien démarrer

Chercher (et trouver) un job d'été est une recherche d'emploi pour laquelle vous allez devoir adopter une démarche professionnelle. Cela demande détermination et organisation méthodique.

Si vous vous demandez « quand commencer à chercher ? », « comment ? », « à qui s'adresser ? », quelques éléments de réponses : commencez votre recherche de jobs le plus tôt possible, dès le mois de février/mars. Organisez votre recherche et ciblez le job qui vous conviendra le mieux. Soyez également vigilant et avisé pour bien préparer votre saison et informez-vous sur vos droits. Enfin, définissez bien vos compétences, vos atouts et vos envies.

QUE SAVEZ-VOUS FAIRE ?

Recensez toutes vos capacités et savoir-faire sans rien négliger. Avez-vous des connaissances en informatique, en langues étrangères... ? Avez-vous votre permis de conduire, une qualification dans l'animation culturelle ou sportive ? Avez-vous une aptitude à la vente ?...

QUI ÊTES-VOUS ?

Avez-vous suffisamment confiance en vous ou êtes-vous plutôt timide ? Comment les autres vous voient-ils, la famille, les copains ? ...

QU'AVEZ-VOUS ENVIE DE FAIRE ?

Travailler dans le secteur commercial, le tourisme, le sport, l'animation, en plein air ou dans un bureau... Quel emploi pourrait vous être utile plus tard ?

PENDANT COMBIEN DE TEMPS ?

Tout l'été, un mois ? Un temps partiel, un temps complet ?

À QUEL ENDROIT ?

Près de chez vous ? Dans une autre région ? À l'étranger ? Déterminez la zone géographique dans laquelle vous cherchez votre job. Choisissez-la en fonction du nombre d'emplois dans ce secteur, mais aussi de vos possibilités d'hébergement (famille, amis,...) ou du moyen de transport dont vous disposez.

Conseil

Faites la liste des relations (familles, amis, profs...) qui peuvent vous aider et vous conseiller.

QUE METTRE DANS mon cv ?

Le CV

La rédaction du CV est souvent un exercice délicat. Il s'agit de dresser l'inventaire de ses compétences, de façon suffisante et captivante pour « accrocher » le lecteur.

Il n'y a pas de méthode absolument fiable. Un même CV peut retenir l'attention d'un employeur et aller dans la poubelle d'un autre. Il existe cependant des règles immuables qui, si elles sont respectées, augmenteront vos chances de plaire et d'intéresser.

PAS D'EXPÉRIENCE ?

Si vous n'avez pas d'expérience de jobs ou de stages, montrez votre dynamisme.

Notez des activités de loisirs (sport, théâtre...), vos centres d'intérêt (musique, voyages...), votre engagement dans le cadre du bénévolat... Vous avez peu d'expériences : insistez sur vos stages en entreprise.

CV ORIENTÉ

Votre curriculum vitae doit être rédigé en fonction de ce que recherche l'employeur et doit vous présenter sous un angle favorable.

conseils pour rédiger un CV

1

Prénom NOM
Adresse
N° de tél
Courriel
Age (ou date de naissance)
Célibataire, marié... (facultatif)
Permis de conduire



Photo (facultatif)

2

SCOLARITÉ OU FORMATION PROFESSIONNELLE

Si vous n'avez pas d'expérience professionnelle, cette rubrique est la plus importante. Pour chaque formation, mentionnez : année, diplôme, établissement, lieu (inutile de mentionner le Brevet des Collèges si vous avez un diplôme d'études supérieures).

3

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE OU EXPÉRIENCE EN ENTREPRISE

Vous n'avez probablement pas d'expérience professionnelle... ce n'est pas grave: l'accent peut être mis sur les activités faites lors d'un stage. Soyez clair dans le descriptif de vos expériences et de vos missions.

Cette rubrique peut-être située avant celle de la formation si vous avez des expériences significatives.

4

AUTRES ACTIVITÉS, CENTRE D'INTÉRÊTS, DIVERS

Cette rubrique doit montrer que vous savez diversifier vos horizons. La mention d'une ou plusieurs participations à une association étudiante ou bénévole montre à un recruteur que vous savez prendre des responsabilités. Insérez vos loisirs, sports ou passions, vos langues étrangères, vos compétences informatiques.

+

Bon à savoir

Un CV doit être
dactylographié
sur une page unique.
Un recto suffit.

MA LETTRE de motivation

+

Bon à savoir

Une feuille blanche format A4, une présentation claire avec des marges, un texte aéré, une page manuscrite maximum, pas de faute d'orthographe.

Conseil

N'oubliez pas de téléphoner au service du personnel quelques jours après avoir envoyé votre candidature pour vous assurer qu'elle est bien arrivée et essayez d'obtenir un rendez-vous.

Retenir l'attention

Celle-ci doit compléter votre CV et vous différencier des autres candidats. Vous devez exprimer vos aspirations personnelles de façon limpide et naturelle, en respectant les inévitables critères de formes et autres formules de politesse.

E-CANDIDATURE

Si vous utilisez le courrier électronique, veuillez à utiliser un format RTF (au lieu d'un classique.doc) ou un format PDF pour votre CV en pièce jointe et à toujours l'accompagner d'un texte de motivation, court et précis.

Prénom NOM

Date

Adresse

N° de tél

Courriel

Nom, titre et adresse
du correspondant

Objet: "réponse à telle annonce"
"candidature pour tel poste"

Madame, Monsieur,

- **L'accroche** : elle doit capter l'intérêt de votre interlocuteur. Lors d'une réponse à une offre : le recruteur apprécie que les éléments clés formulés dans l'annonce soient repris dans la lettre et étayés par des faits concrets!

- **Le potentiel** : valoriser vos compétences et qualités par rapport à la fonction et aux missions du poste.

- **La rencontre** : indispensable perspective! "dans l'attente de vous rencontrer" ou "dans l'attente de l'entretien que vous m'accorderez"...

- **Formule de politesse** : en restant classique, vous remporterez les suffrages: "veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées ou de mes sincères salutations".

Signature

OÙ TROUVER des offres ?

un peu partout !

Du présentoir de la supérette à Internet, les jobs peuvent se débiter partout...

VOTRE RÉSEAU RELATIONNEL

La première chose à faire est de parler de votre recherche autour de vous : parents, amis de vos parents, parents de vos amis, voisins, partenaires sportifs, commerçants... On appelle ça utiliser son réseau et cela s'avère souvent efficace ! Les entreprises ou les particuliers qui vont vous embaucher sont plus facilement ceux qui vous connaissent déjà d'une manière ou d'une autre. Ne négligez pas non plus les lieux où vous avez fait des stages pendant votre scolarité ou vos études.

PÔLE EMPLOI

Vous pouvez trouver des annonces au Pôle emploi, service public qui accueille tous les publics recherchant un emploi, y compris les jeunes en quête d'un job d'été. Les agences locales Pôle emploi disposent d'offres d'emploi sur toute la France et diffusent notamment des offres dans tous les secteurs connexes aux activités estivales, en général de mi-mars à mi-août.

LES AGENCES D'INTÉRIM OU ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE

Elles proposent des missions dans tous les secteurs d'activité (industrie - bâtiment - tertiaire), dans une large palette de métiers (de secrétaire à ingénieur, en passant par soudeur ou encore déménageur) et à tous les niveaux de qualification...

Il faut se rendre directement dans les agences en déposant un CV. Précisez clairement votre statut et vos disponibilités afin que les missions que l'on vous propose soient adaptées à votre situation.

LES JOURNAUX

Pensez à consulter les offres d'emploi de vos journaux locaux et régionaux (samedi emplois de Ouest-France, Journal du Pays yonnais...), de revues spécialisées (L'hôtellerie...) ainsi que des gratuits (Paru Vendu, Top Annonces ...).

Avec Internet

www.pôle-emploi.fr
www.journeesjobsdete.com
www.jobdete.com
www.ouestjob.com
www.keljob.com
<http://www.monster.fr>
www.letudiant-emploi.fr
www.action-emploi.net
<http://emploi.france5.fr>
www.studyrama-jobs.com
www.sourcea.fr
www.crous-nantes.fr
www.lhotellerie.fr
www.ouestfrance-emploi.com
www.paruvendu.fr
www.topannonces.fr
www.leboncoin.fr
www.infos-jeunes.fr

PUIS-JE POSTULER spontanément ?

Envoyer des candidatures

Cela est même recommandé. Pour multiplier vos chances de trouver un emploi, n'attendez pas tout des offres... recherchez aussi par vous-même.

CONSULTEZ LES ANNUAIRES

Pour collecter un maximum d'adresses et sélectionner les entreprises qui vous intéressent, pensez à consulter les annuaires à commencer par les pages jaunes, les pages pro (annuaire interrégional des professionnels) et les annuaires des syndicats professionnels consultables en général dans les Chambres de commerce et d'industrie (CCI). Selon l'emploi que vous recherchez, le secteur d'activité, la taille de l'entreprise, différentes solutions s'offrent à vous pour établir le contact.

DÉPOSEZ UNE ANNONCE CHEZ LES COMMERÇANTS

Si vous recherchez un job à proximité de chez vous, type emploi familial (garde d'enfants, soutien scolaire, ménage...), n'hésitez pas à déposer votre offre chez les commerçants et dans les lieux publics qui le permettent.

DÉPLACEZ-VOUS

Si vous recherchez un job en contact avec le public, type commerce, hôtellerie, restauration... présentez-vous directement sur place, muni d'un CV à jour. Pensez à soigner votre présentation.

TÉLÉPHONEZ

Si vous recherchez un job dans une petite ou moyenne entreprise, vous pouvez prendre contact par téléphone. Cela vous permettra d'annoncer votre courrier si besoin.

ECRIVEZ ... PAR VOIE POSTALE

Si vous recherchez un job dans une grande entreprise ou dans une administration, adressez votre CV et votre lettre de motivation au service du personnel. 8 à 10 jours après, faites une relance téléphonique pour vérifier que votre courrier est bien arrivé.

...PAR COURRIEL

Si l'entreprise ciblée a un site Internet, n'hésitez pas à envoyer un courriel. Certaines entreprises proposent de remplir directement un formulaire en ligne en guise de candidature.

Conseil

Ciblez bien une candidature spontanée en fonction de vos compétences, de vos possibilités d'hébergement ou de locomotion.

Annuaire sur le web

www.pagesjaunes.fr
www.pagespro.com

J'AI UNE RÉPONSE pour un entretien

Pas de panique !

Il s'agit d'une première approche du monde professionnel et l'essentiel est de bien se connaître, être conscient de ses points positifs pour les mettre en valeur (sans excès !), et de ses points négatifs pour les travailler avant l'entretien. Préparez-vous, en vous entraînant, par exemple, auprès de vos proches !

QUELQUES CONSEILS

- Se renseigner sur l'entreprise et ses activités (pour montrer que vous avancez en terrain connu).
- S'entraîner avec des proches et simuler des questions incontournables et situations pièges.
- Choisir une tenue et un look plutôt sobre.
- Être à l'heure au rendez-vous (voire même un peu en avance).
- Réussir son entrée : salutations claires et poignée de main ferme.
- Se tenir droit sur son siège (bien en équilibre et non sur le bord).
- Regarder franchement son interlocuteur.
- Sourire, être détendu, naturel.
- Ne pas parler trop vite (soignez votre élocution et votre langage).
- Répondre de façon claire et précise.
- Poser des questions (pas trop tout de même).
- Montrer un intérêt certain pour le poste.
- À la fin de l'entretien, s'enquérir des délais de réponse..

ERREURS À ÉVITER

- S'asseoir avant d'y être invité.
- Mâcher du chewing-gum ou autres confiseries.
- Laisser son téléphone portable allumé ou pire, répondre pendant l'entretien !
- Consulter sa montre pendant l'entretien.
- « Tripatouiller » le premier stylo ou objet venu.

- Se montrer hésitant ("peut-être", "je crois", "il me semble que"...).
- Être trop modeste ou au contraire se mettre trop en avant.
- Mentir ou bluffer (ce n'est pas une partie de poker !).
- Dire que vous êtes prêt à faire n'importe quoi.
- Se plaindre ou s'apitoyer sur son sort ("je n'ai pas eu de chance dans la vie"...).
- Faire des allusions politiques ou religieuses.

D'ABORD UN ÉCHANGE

L'entretien d'embauche est d'abord un échange. Présentez-vous, non pas comme "quelqu'un qui demande" un emploi, mais comme "quelqu'un qui offre" ses services et ses compétences. Si vous en êtes persuadé, votre assurance vous aidera lors du « face à face » avec votre futur employeur.

QUELQUES informations essentiels

Commencer sa
recherche le plus
tôt possible !

**Les mois de février
et mars** sont, en
général, une bonne
période pour lancer ses
recherches.

S'appuyer sur
ses réseaux et
ses relations !

Parlez de votre
recherche à votre
famille, à vos amis,
à la famille de vos
amis....

Bien se préparer
et bien s'organiser !

**Il s'agit d'une véritable
recherche d'emploi !** Aussi, il
vous faut adopter une démarche
professionnelle, bâtir un CV, dé-
busquer des offres, se préparer
aux entretiens...



LES SECTEURS qui embauchent

TRAVAILLER DANS l'agriculture

Les emplois agricoles

Si vous aimez le travail en plein air, si vous avez une bonne résistance physique (et si vous avez moins de 18 ans !), le secteur agricole est une piste à explorer.

EN QUOI CELA CONSISTE ?

Ces emplois concernent **le ramassage** des fruits, légumes, céréales ou encore tabac, **le conditionnement** de ces récoltes et **leur manutention**. Le recrutement est souvent très local. Il est judicieux de rechercher un emploi dans une zone où l'on est susceptible de pouvoir être hébergé car très peu d'exploitations agricoles proposent le logement et certaines zones sont peu desservies en bus.

Privilégiez également les contacts locaux : rencontrez par exemple des maraîchers sur les marchés.

ASSOCIATION VENDÉENNE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION EN AGRICULTURE [AVEFA]

Cette association gère un service de mise en relation des offres et des demandes d'emploi en agriculture sur la Vendée. Elle est votre ressource première si vous souhaitez travailler dans ce domaine. Durant l'été dans notre département, ce secteur doit répondre à un surcroît de travail et fait appel à de nombreux travailleurs saisonniers.

LES VENDANGES

Malgré la mécanisation et la concurrence avec la main-d'œuvre locale, il est possible de trouver des emplois comme coupeurs, porteurs, videurs, de mi-septembre à fin octobre.

Où trouver des offres ? Se déplacer dans les régions viticoles (Pays de La Loire, Bordelais, Bourgogne...) avant la campagne de vendanges reste la meilleure solution. Si vous craignez de vous déplacer pour rien, prenez par avance des contacts téléphoniques. Ciblez également les Pôles emploi des régions viticoles.

QUELQUES SITES WEB

www.anefa.org/vendee

www.anefa.org

www.pôle-emploi.fr

www.lafranceagricole.fr

www.apecita.com

www.maraichersnantis.fr

Conseil

Procurez-vous le livret emploi saisonnier de l'AVEFA. Publié tous les ans, ils recensent les offres agricoles sur la Vendée.

AVEFA

Chambre départementale
d'agriculture
Boulevard Réaumur
85013 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 51 36 81 07

+

Bon à savoir

Vous pouvez être
appelé
du jour au lendemain

TRAVAILLER DANS l'animation

Auprès des enfants et des jeunes

L'animateur assure l'encadrement d'enfants ou d'adolescents de 4 à 18 ans pendant leurs temps de loisirs. Il peut être spécialisé dans une ou plusieurs techniques sportives ou culturelles : équitation, animations multimédia, musique... L'animateur peut travailler dans des accueils de loisirs, des séjours de jeunes et dans les centres de vacances en France ou à l'étranger.

LES QUALIFICATIONS DEMANDÉES ?

Le **BAFA** (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) est conseillé, des qualifications complémentaires techniques et sportives, la formation aux premiers secours intitulée « **Prévention et secours civiques classe1** » constituent un atout supplémentaire pour l'embauche.

Le Brevet d'État d'éducateur sportif (ex : tennis, voile, canoé-kayak...) est demandé pour être animateur sportif même en tant que saisonnier. Pour être surveillant de baignade, vous devez posséder le **Brevet de surveillant de baignade** ou le **BEESAN** (activités de la natation).

TROUVER DES OFFRES

Commencez vos démarches dès le mois de février pour décrocher un job en été et surtout parlez-en autour de vous, le bouche à oreille peut être très efficace.

Au-delà, vous pouvez trouver des offres dans les accueils de loisirs à La Roche-sur-Yon (ACYAQ et maisons de quartier) et aux alentours, dans le réseau information jeunesse (www.infos-jeunes.fr), auprès des associations, organismes de formation du BAFA ou encore auprès des comités d'entreprise (SNCF, la Poste, banques, grandes entreprises...).

QUELQUES SITES WEB

www.bafa-bafd.gouv.fr
www.infos-jeunes.fr
www.profession-sport-loisirs.fr
www.cnajep.asso.fr
www.planetanim.com
www.animjobs.com
www.animnet.com
www.clubmjb-jobs.com
www.ucpa-vacances.com
www.jobanim.com

Direction départementale de la cohésion sociale

29 rue Delille - CS20002
 85023 La Roche-sur-Yon
 Cedex
 Tél. 02 51 36 75 00
www.ddcs85.fr

14bis espace jeunes

14 bis rue Maréchal Foch
 85000 La Roche-sur-Yon
 Tél. 02 51 36 95 95
www.ville-larochesuryon.fr/jeunes

Association de coordination yonnaise des associations de quartier (ACYAQ)

112 boulevard Leclerc
 85000 La Roche-sur-Yon
 Tél. 02 51 37 15 93
www.acyaq.fr

Retrouvez également la
 liste complète des maisons
 de quartier sur :
www.ville-larochesuryon.fr

TRAVAILLER DANS l'hôtellerie ou la restauration

Une offre importante en Vendée

La Vendée attire beaucoup de touristes et l'offre dans l'hôtellerie et la restauration est importante, notamment sur le littoral. Vous pouvez être plongeur, commis de cuisine, serveur(se), femme de chambre, veilleur... Il vous faudra de grandes qualités d'endurance, savoir vous adapter à des horaires contraignants, et avoir le goût du contact avec le public (et rester aimable en toute circonstance !). Les employeurs préfèrent recruter des employés ayant de l'expérience, si vous n'en avez pas, remplacez-la par votre motivation...

COMMENT CHERCHER ?

Pour trouver des adresses d'hôtels, de restaurants, de fast-foods, de campings, de pizzerias, de crêperies, de cafés, de glaciers ...et aussi de restaurants d'entreprise, d'auberges de jeunesse, de centres de vacances, de villages de vacances... consultez les pages jaunes (www.pages-jaunes.fr), ainsi que le guide des hôtels et des campings (www.classement.atout-france.fr).

Où trouver des offres ? Les antennes de **Union des métiers de l'industrie de l'hôtellerie** (UMIH) disposent d'offres saisonnières. Vous pouvez également leur envoyer votre candidature (lettre de motivation + CV) pour une mise en relation directe auprès des employeurs. Le journal **l'Hôtellerie** concentre de nombreuses offres d'emploi en France et à l'étranger (expérience souvent exigée). Il peut être consulté à la Maison de l'emploi, dans les agences locales Pôle emploi, à la CCI. Le **Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide** (SNARR) peut offrir offres d'emploi et liens utiles vers les principaux sites des entreprises de ce secteur.

QUELQUES SITES WEB

www.umih.fr
www.lhotellerie-restauration.fr
www.destination-france.net
www.pole-emploi.fr
www.snarr.fr
www.desmetiersunavenir.com
www.desmetiersavivre.com
www.job-hrt.com
www.jobresto.com
www.emploi-restaurant.com

Conseil

N'hésitez pas à vous déplacer et présentez-vous directement aux hôteliers restaurateurs en laissant une trace de votre passage : carte, cv, lettre de motivation.

TRAVAILLER DANS la vente ou le commerce

Si la vente vous tente

Y a-t-il des jobs d'été dans le domaine du commerce ? Bien sûr, de la vente sur les plages ou dans un grand magasin, les démarches ne sont pas toujours identiques, voici quelques pistes :

VENTE... SUR LES PLAGES

« Beignets, chouchous, pralines, boissons fraîches ! »... Vendre sur la plage est un job difficile, pour lequel il faut être au top physiquement. Prévoyez vêtements et chaussures adaptés aux conditions climatiques ! (et gare aux coups de soleil !). Pensez aussi aux magasins qui peuvent employer du personnel supplémentaire l'été. Sachez toutefois que la rémunération est souvent en fonction des ventes. Faites également le tour des vendeurs de glaces (boulangeries, crêperies, commerces en boissons et glaces) pour connaître leurs offres.

SUR LES MARCHÉS

Une piste à exploiter pour ceux qui n'ont pas peur de se lever tôt le matin ! Faites aussi le tour des marchés « à l'aube » pour proposer vos services en haute saison. Contactez les mairies pour connaître les lieux et jours de marché sur votre commune et les communes ciblées.

DANS LA PETITE ET LA GRANDE DISTRIBUTIONS

En période estivale, les grandes surfaces proposent généralement de nombreux postes : hôte(sse) de caisse ou d'accueil, mais aussi manutentionnaire, chargé(e) de mise en rayon... Les commerces traditionnels recrutent aussi, surtout ceux situés dans des zones d'activités touristiques. Sachez repérer les annonces sur les vitrines. Selon vos centres

d'intérêts, vous pourrez aussi orienter vos recherches vers les magasins de bricolage, les magasins de sport, les magasins spécialisés dans les livres, vidéos, disques, les magasins de vêtements... Pour les centres commerciaux et grands magasins : envoyez courrier + CV au service des ressources humaines. Pour les petits magasins (boulangeries...), contactez directement le gérant ou mieux déplacez-vous.

POUR LES PLUS ENTREPRENANTS...

Créez votre propre commerce ambulant

Pour vendre des glaces, des frites ou des pizzas sur la côte, pour fabriquer et vendre bijoux, poteries ou autres objets, il y a des démarches à effectuer et des investissements financiers à prévoir (inscription au registre de la Chambre de commerce ou de la Chambre de métiers, cotisation URSSAF, maladie, retraite...). S'il s'agit de vendre des produits alimentaires, prenez aussi contact avec la Direction des services vétérinaires.

Rendez-vous à la préfecture ou sous-préfecture pour y constituer un dossier de commerçant ambulant : prévoyez une pièce d'identité et un justificatif de domicile pour les 6 derniers mois (avoir + de 18 ans). Puis, demandez l'autorisation de vous installer à la mairie du lieu choisi.

QUELQUES SITES WEB

www.pole-emploi.fr
www.pagesjaunes.fr
www.distrijob.fr
www.guichet-entreprises.fr
www.erecrut.com
www.emploi-ventre.fr

TRAVAILLER chez un particulier

+

Bon à savoir

Un particulier peut
embaucher directement,
en utilisant le CESU
www.cesu.urssaf.fr

Conseil

Faites le tour de vos
connaissances.

Mettez également des pe-
tites annonces dans les
halls d'immeuble de votre
quartier, ou mieux dans les
boîtes à lettres.

Les services aux particuliers

Appelés aussi « emplois familiaux », les services aux particu-
liers correspondent à des services rendus à la personne à son
domicile (garde d'enfants, soutien scolaire, travaux ménagers,
assistance aux personnes âgées ou handicapées, jardinage, ...).

COMMENT CHERCHER ?

Les organismes de services aux particuliers

Ils assurent le recrutement du personnel et les formalités administra-
tives (contrat de travail, bulletin de salaire, URSAFF, congés...), mais
sachez que beaucoup recrutent des professionnels.

Les centres sociaux ou associations familiales peuvent proposer
ce type d'emploi ; voyez à proximité de chez vous si un tel service existe.

À TITRE D'EXEMPLE

Baby-sitting. Garder des enfants à domicile, les récupérer à la sortie
de la crèche, la garde peut aussi comporter d'autres tâches (goûter,
repas, bain...). *Des atouts : les stages de formation au baby-sitting, le
BAFA ou encore la Formation aux premiers secours.*

Assistance aux personnes âgées ou handicapées. Apporter une
aide pour les tâches et activités quotidiennes : repas, courses, prome-
nades, ménage, repassage, accompagnement dans les déplacements,
jardinage... Les élèves des formations paramédicales et sociales sont
appréciés.

Cours particuliers. À domicile pour aider aux devoirs du primaire à
l'enseignement supérieur pendant les vacances scolaires. Rémunéra-
tion souvent en fonction du niveau scolaire de l'élève.

Profil conseillé : niveau bac + 3 minimum (Licence) ou équivalent.

Gardes d'animaux. Rendre visite à un animal, le promener en l'ab-
sence du maître, nécessite d'avoir l'habitude des animaux. Faites-vous
connaître des vétérinaires et des magasins spécialisés pour animaux, et
de votre quartier (annonces).

QUELQUES SITES WEB

www.servicessalapersonne.gouv.fr

www.particulieremploi.fr

www.fepem.fr

www.abc-enfance.com

www.dogsitting.fr

www.ville-larochesuryon.fr/jeunes

QUELS DOMAINES puis-je encore explorer ?

Encore d'autres pistes

Voici encore quelques pistes pour élargir ses recherches et débusquer le bon job...

TOURISME ET LOISIRS

Le tourisme offre de nombreuses possibilités d'emploi, à plus forte raison si vous maîtrisez une ou plusieurs langues étrangères.

Dans un camping, une base de plein air ou un village de vacances, vous pouvez occuper des postes dans l'accueil, l'entretien, la restauration et l'animation.

Coordonnées sur www.camping-vendee.net et www.pagesjaunes.fr

Dans un musée, un château et autres monuments ou associations culturelles.

Surveillant, guide, hôte d'accueil..., là encore, il est conseillé de maîtriser au moins une langue étrangère. Disposer de connaissances en rapport avec l'Histoire de l'art est ici un véritable atout.

Adressez votre candidature aux offices de tourisme, mairies (service culturel), associations et édifices culturels...

Annuaire des offices de tourisme sur www.tourisme.fr

NETTOYAGE INDUSTRIEL

Des postes d'agent de propreté ou d'entretien sont proposés pour des remplacements l'été. Il s'agit souvent de contrats à temps partiel. Ce secteur embauche autant de filles que de garçons, sans expérience ou qualification particulière.

Il ne faut pas avoir peur des horaires décalés (avant 8 h ou après 19 h), être mobile et en bonne forme physique. Il est aussi conseillé d'avoir un moyen de locomotion.

TRANSPORT ET MESSAGERIE

Le secteur des transports et des messageries concerne les entreprises de déménagement, entreprises de livraisons légères, transporteurs routiers, sociétés d'autoroutes et de péage... Ils offrent des emplois temporaires l'été. Le recrutement se fait très tôt par courrier + CV.

Il faut avoir 18 ans au minimum et posséder généralement le permis de conduire.

PRESSE ET PROSPECTUS

Pour distribuer la presse, les petits journaux, des prospectus..., il n'est pas demandé de formation particulière. En revanche, comme il est très souvent exigé de posséder son propre véhicule (voiture), l'âge minimum est de 18 ans avec le permis en poche ! Les petits journaux et les gratuits font appel, la plupart du temps, à des sociétés de distribution d'imprimés en boîtes aux lettres.

Livreur de journaux à domicile : adressez-vous directement au service vente ou promotion des quotidiens. Dans tous les cas, il s'agit d'une activité matinale. Ne pas avoir peur de se lever très tôt.

AUTRES PISTES

Administrations et services publics, La Poste, EDF, SNCF, mairies, **banques** (en priorité celle de vos parents), **sociétés d'assurance, hôpitaux, maisons de retraite...**

La priorité peut être donnée aux enfants des employés ou à ceux qui ont déjà travaillé les années précédentes. Si vous voulez toutefois tenter votre chance, contactez ces organismes (courrier + CV) dès le début de l'année.

Travailler à l'étranger pendant l'été est une voie qui mérite également d'être explorée. Plus d'informations à la Maison du Monde et des Citoyens (02 51 47 50 00) ou au 14bis (02 51 36 95 95)

QUELQUES informations essentiels

Le secteur agricole
est une bonne piste
à explorer

Les emplois sont
notamment
accessibles aux
plus jeunes.

Ne négligez
aucune piste !

Encore une fois,
**parlez en autour
de vous** et explorez
un maximum de
domaines.

Les emplois liés
au tourisme sont
très nombreux...

**Notamment sur le
littoral vendéen.**
Mais il vous faudra abso-
lument penser logement
et/ou transport !

LA LÉGISLATION en vigueur



MON CONTRAT DE travail

Les contrats de travail

Les emplois d'été sont des emplois à durée déterminée de date à date. À ce titre, ils doivent faire l'objet d'un contrat écrit de travail. Pour être valable, le contrat doit être signé par l'employeur et par vous-même et doit être remis à l'employeur au plus tard deux jours après l'embauche.

QUELS CONTRATS ?

Contrat de travail à durée déterminée (CDD). Le CDD est un contrat de travail conclu pour une période limitée (18 mois maximum, renouvellement compris).

Contrat saisonnier

Certains secteurs (centres de vacances et de loisirs, tourisme, agriculture...) proposent des contrats de travail saisonnier (8 mois maximum).

Contrat vendanges

Ce contrat est proposé pour tous travaux concernant la préparation et la réalisation des vendanges (1 mois maximum).

Contrat d'Engagement Educatif (CEE)

Dans le secteur de l'animation, c'est le contrat le plus courant pour les saisonniers (www.bafd-bafa.fr/imges/contrat_cee.pdf).

QUE DOIT COMPORTER LE CONTRAT ?

- nom et adresse de l'employeur (raison sociale) et du salarié ;
- numéro de Sécurité sociale du salarié ;
- dates de début et de fin de contrat ;
- durée de la période d'essai (1 jour par semaine de travail) ;
- le poste occupé et la définition du travail à accomplir ;
- le montant de la rémunération ;
- les conditions de renouvellement du contrat si besoin ;
- la convention collective en vigueur ;
- nom et adresse de la caisse de retraite complémentaire.

Des documents à recevoir

- le document indiquant que l'employeur a bien procédé à votre immatriculation à l'URSSAF ;
- votre bulletin de salaire chaque mois.

La période d'essai

La période d'essai ne peut dépasser une durée égale à un jour par semaine travaillée (par exemple, un maximum de 5 jours pour un contrat de 5 semaines). Selon certains accords de branche, la durée de la période d'essai peut être variable : elle ne peut jamais être supérieure à 2 semaines dans le cas d'un contrat de moins de 6 mois.

Conseil

Ne travaillez jamais sans contrat. Le «travail au noir» est une infraction, vous n'êtes pas couvert en cas d'accident et vous êtes susceptible d'être poursuivi pour fraude.

CONGÉS PAYÉS

Toute période de travail effectuée en CDD ouvre droit, quelle que soit sa durée, à des congés payés, sous forme d'indemnité compensatrice de congés à terme du contrat. L'indemnité compensatrice de congés payés est égale à 10 % de la totalité du salaire brut perçu pendant la durée du contrat. Toutefois, le saisonnier n'a pas droit à la prime de précarité prévue pour les CDD.

DURÉE DU TRAVAIL rémunération

Question salaire

Toute somme et/ou avantage que perçoit le salarié en contrepartie du travail qu'il effectue sont considérés comme salaire. Les conventions collectives fixent souvent les salaires minimaux applicables pour chaque profession et chaque catégorie professionnelle.

RÉMUNÉRATION

Le salaire est versé au moins une fois par mois et s'accompagne de la remise d'un bulletin de salaire. Les indications y figurant (par exemple : nombre d'heures de travail, intitulé de la convention collective...) permettent de vérifier si le salaire est correct.

La rémunération doit être au moins égale au SMIC.

Le SMIC au 1/01/2012 est de 9,22 euros brut de l'heure. Ce qui fait sur la base de 35 h par semaine : 1 398,37 euros brut par mois.

DURÉE DU TRAVAIL

Horaires

La durée hebdomadaire légale de travail est de 35 h par semaine pour un temps complet, sauf dans certains secteurs comme l'agriculture, le transport routier, les entreprises de travail maritime, l'hôtellerie, le tourisme, où des régimes spéciaux sont appliqués. La durée maximum journalière de travail ne peut excéder 10 h (8 h pour les moins de 18 ans). Enfin, le repos entre deux journées de travail doit être d'au moins 11 heures consécutives.

Notez bien vos horaires pour comparer le nombre d'heures effectué et celui indiqué sur votre feuille de paye.

Repos hebdomadaire

Un employeur ne peut faire travailler un salarié plus de 6 jours par semaine, la journée de repos étant généralement fixée le dimanche. Des dérogations au repos dominical sont courantes, notamment dans les secteurs des loisirs, du

commerce et de l'hôtellerie. Le congé dominical est alors attribué par roulement.

LES IMPÔTS

Toutes les sommes perçues doivent être déclarées. Elles peuvent être mentionnées sur la déclaration de vos parents ou directement par vous-même si vous faites une déclaration à part. Afin d'encourager les jobs d'été, **les salaires versés aux 16 - 21 ans qui travaillent pendant les vacances scolaires sont exonérés d'impôt** sur le revenu (dans la limite de deux fois le montant mensuel du SMIC).

QUELQUES SPÉCIFICITÉS

Dans les hôtels, cafés, restaurants (HCR), la durée collective de travail est fixée à 39 h.

Cependant, au-delà de 35 h, il y a une majoration de salaire pour heure supplémentaire :

- de la 36^e à la 39^e : 10 %
- de la 40^e à la 43^e : 20 %
- à partir de la 44^e : 50 %

Attention, dans les HCR, le salarié de moins de 18 ans ne peut pas être employé plus de 35 h, sauf autorisation de l'inspecteur du travail (avec un maximum de 5 h par semaine).

+

Bon à savoir

Le montant du salaire net se calcule en retirant 20 % environ du salaire brut

JE N'AI PAS ENCORE 18 ans

Conseil

Les secteurs les plus « accessibles » aux moins de 18 ans sont les gardes d'enfants, les services aux personnes (aide aux devoirs, aide aux personnes âgées, garde d'animaux...), les travaux saisonniers agricoles, l'animation pour les plus de 17 ans en formation BAFA.

Travailler en étant mineur

Lorsque l'on a moins de 18 ans, le travail est très encadré et les mineurs bénéficient de règles spécifiques que l'employeur se doit de respecter. Ces dispositions, assez contraignantes au goût de certains employeurs, font qu'ils exigent le plus souvent l'âge minimum de 18 ans.

PUIS-JE TRAVAILLER ?

Oui, on peut travailler à partir de 16 ans. L'autorisation parentale ou du représentant légal est obligatoire. L'employeur doit envoyer un courrier à l'inspecteur du travail pour l'informer du travail qu'il effectue. Les jeunes **de 14 à 16 ans** peuvent, sans dépasser la moitié de la durée des vacances scolaires, effectuer des travaux légers et non dangereux. Une autorisation de l'inspecteur du travail doit être accordée à l'employeur. L'emploi des jeunes de **moins de 14 ans** est interdit sauf dans les entreprises familiales.

HORAIRES

Le travail effectif des 16-18 ans ne peut excéder 8 heures par jour et 35 heures par semaine. La durée du repos quotidien des jeunes doit être de 12 heures consécutives et ils doivent bénéficier de 2 jours de repos consécutifs par semaine sauf dérogation. De plus, les heures supplémentaires sont interdites pour les jeunes de moins de 18 ans.

Le travail de nuit est interdit* pour les jeunes de moins de 18 ans, c'est à dire entre 20 h et 6 h pour les moins de 16 ans et entre 22 h et 6 h pour les jeunes entre 16 ans et 18 ans.

Ces derniers doivent en outre bénéficier d'un repos de nuit de 12 heures consécutives.

* A noter : une dérogation de l'interdiction du travail de nuit des moins de 18 ans applicable aux seuls apprentis boulangers est étendue aux secteurs de l'hôtellerie restauration (23 h 30) et du spectacle (minuit).

RÉMUNÉRATION

Versée à un mineur dans le cadre de son contrat de travail, elle doit être, au minimum, pour les jeunes de moins de 18 ans et ayant moins de 6 mois d'activité professionnelle :

- 80 % du SMIC : moins de 17 ans
- 90 % du SMIC : plus de 17 ans (la rémunération peut dépendre d'une convention collective).

En savoir plus

Consultez le site sur les droits des jeunes
www.jcomjeune.gouv.fr

J'AI BESOIN D'INFOS SUR la législation

Législation en vigueur

Les jobs d'été sont soumis comme les autres emplois à la législation du travail. Voici vos sources d'informations en matière de droit du travail et en cas de litige avec un employeur.

CODE DU TRAVAIL ET CONVENTIONS COLLECTIVES

Le Code du travail est un ensemble de textes généraux relatifs au droit du travail. Par ailleurs, il existe des conventions collectives qui sont des accords sur les conditions de travail des salariés par branches professionnelles. Vérifiez s'il existe une convention collective pour le secteur dans lequel vous êtes embauché. Elle vous informera sur vos droits. Ces documents sont en consultation à l'Inspection du travail

L'INSPECTION DU TRAVAIL

Elle vous informera sur vos droits et peut intervenir en cas de conflit avec l'employeur. Pour le secteur agricole, contactez la Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA).

LES SYNDICATS DE SALARIÉS

Des syndicats de salariés informent les jeunes travailleurs, proposent également des permanences l'été et/ou éditent des guides pour informer les saisonniers sur leurs droits. À La Roche-sur-Yon, la plupart des syndicats qui agissent pour le droit des salariés, sont basés à la Bourse du travail, 16 boulevard Louis-Blanc.

ORGANISATION DE JEUNESSE

La Jeunesse ouvrière chrétienne J.O.C. organise chaque été des permanences "Droits du travail". Celles-ci ont pour objectif d'accueillir les saisonniers et de les informer sur leurs droits.

J.O.C. Fédération de Vendée - Tél. 02 51 44 15 14 - www.joc.asso.fr

Permanence assurée aux Sables-d'Olonne (en juillet et août)

15 quai Garnier - Tél. 06 09 08 49 46

QUELQUES SITES WEB

www.legifrance.gouv.fr

www.travail-emploi-sante.gouv.fr

www.service-public.fr

www.questionsaison.fr

www.defenseurdesdroits.fr

www.handploi.com

Pensez également à Allo Service Public au 39 39 (0.06 €/min)

Inspection du Travail

Cité administrative Travot
rue du 93^e RI
85000 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 51 45 21 00

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt

185 bd du Maréchal Leclerc
85000 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 51 47 10 00

Direction départementale de la cohésion sociale

29 rue Delille - CS20002
85023 La Roche-sur-Yon
Cedex
Tél. 02 51 36 75 00
www.ddcs85.fr

Service d'assistance d'aide aux victimes

Galerie Bonaparte
85000 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 51 47 47 10
www.ville-larochesuryon.fr

Maison de l'emploi de La Roche-sur-Yon et du Centre Vendée

Espace Prévert
70 rue Chanzy
85000 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 51 09 89 30
www.maison-emploi-vendee.fr

QUELQUES informations essentiels

Ne travaillez
jamais sans
contrat de travail !

**C'est une infrac-
tion** et vous n'êtes
pas couvert en cas
d'accident

Il est légalement
possible de travailler
avant 18 ans !

Malgré des dispositions
parfois plus contrai-
gnantes, une personne
mineure peut prétendre à
certains emplois saison-
niers.

Prenez du temps
pour bien vous
informer !

**Être bien informé de
ses droits** est important
d'une manière générale,
comme à l'occasion d'un
litige avec un employeur.

A vintage blue folding bicycle is shown in a close-up, slightly blurred photograph. The bike features a large, round, black headlight with a silver-colored rim and a small emblem in the center. The frame is a deep blue color. A white saddle is mounted on the seat post. The handlebars are silver-colored with a curved grip. The background is out of focus, showing some greenery and a paved surface.

côté pratique

SE DÉPLACER et se loger

Conseil

Que vous soyez logé chez un particulier ou par votre employeur, même à titre gratuit, vous devez souscrire une assurance responsabilité civile locative.

AVEC LE TRAIN

Les liaisons SNCF au départ de La Roche-sur-Yon sont Les Sables-d'Olonnes et La Rochelle. Il existe une formule abonnement hebdomadaire qui vous permet d'obtenir un tarif préférentiel, sur présentation d'une attestation de votre employeur saisonnier (imprimé à retirer à la SNCF).

Tél. 36 35

www.voyages-sncf.com

Pensez également à la carte **TIVA** pour les 15 - 25 ans (50 % de réduction) et **AC-Ticarte** pour les demandeurs d'emploi (75 % de réduction).

Des points à ne pas négliger

Avant de signer votre contrat de travail, pensez bien à vos possibilités d'hébergement et/ou de transport.

HÉBERGEMENT

Des pistes pour trouver un logement chez les particuliers, contactez les bureaux ou offices de tourisme, lisez les annonces dans les journaux gratuits, les quotidiens, les panneaux d'affichage des grandes surfaces. *Consultez les petites annonces sur Internet (rubrique immobilier).*

Se loger en camping, à titre indicatif, un emplacement pour une tente dans un camping municipal coûte entre 8 et 10 euros par nuit (branche électrique en supplément). Certains campings font une réduction aux saisonniers travaillant sur la commune. Renseignez-vous ! Une documentation sur les campings de la côte vendéenne est à votre disposition au 14bis espace jeunes.

À titre indicatif, il faut prévoir un budget d'environ 160 euros pour vous équiper (achat d'une tente 3 places type « randonnée » et d'un matelas). Faites part de vos éventuelles difficultés d'hébergement à votre employeur potentiel, il aura peut-être des pistes à vous proposer.

TRANSPORT

À La Roche-sur-Yon, la Compagnie des transports yonnais propose un abonnement mensuel à 22,15 € par mois pour les moins de 26 ans. Vous avez également la possibilité de louer un vélo pour une semaine (8,25 € / 10,80 €) ou un mois (15,50 € / 20,60 €).

Kiosque ImpulsYon - place Napoléon - Tél. 02 51 37 13 93

www.impulsyon.fr

En dehors de La Roche-sur-Yon, Sovetours propose aux moins de 21 ans (sur présentation d'une pièce d'identité) un tarif «été» très intéressant pour les destinations citées ci-dessous en bus :

Les Sables-d'Olonnes, La Tranche-sur-Mer, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Saint-Jean-de-Mont, Noirmoutier, La Rochelle.

Gare routière - rue Gaston-Ramon - Tél. 02 51 62 18 23

www.sovetours.com

QUELQUES SITES WEB

www.destineo.fr

www.covoiturage.fr

www.covoiturage.vendee.fr

www.unhaj.org

www.campingfrance.com

LA SAISON AU quotidien

Pendant la saison

Le travailleur saisonnier doit être efficace rapidement, le temps d'adaptation à son nouvel environnement (collègues, locaux, organisation) est souvent très court. Pour assurer votre contrat jusqu'à son terme dans de bonnes conditions, vous devez rester en forme et être en bonne santé : maintenez une alimentation équilibrée et limitez les excès !

EN CAS DE MALADIE

En cas de maladie ou d'accident du travail : prévenez immédiatement votre employeur. Si le médecin que vous consultez n'est pas votre médecin traitant, vérifiez que la case «consultation hors résidence habituelle» est cochée.

Si vous êtes malade, adressez à votre caisse d'assurance maladie, dans les 48 h, les volets 1 et 2 de l'avis d'arrêt de travail. Adressez le volet 3 à votre employeur. En règle générale, vous ne percevez pas d'indemnités journalières les trois premiers jours de votre arrêt. Pensez à consulter votre convention collective.

EN CAS D'ACCIDENT DU TRAVAIL

Votre employeur doit adresser la déclaration d'accident au régime de sécurité social auquel vous êtes affilié dans les 48 h, puis vous remettre une feuille d'accident du travail que vous présenterez obligatoirement aux professionnels de santé que vous consulterez. Votre médecin vous remettra un certificat médical initial descriptif. Conservez précieusement le 3^e volet (il vous sera utile en cas de complications médicales) et remettez le 4^e volet à votre employeur.

Plus d'info sur www.ameli.fr

À NE PAS OUBLIER

À l'occasion de votre saison, pensez à vous munir des documents suivants : carte d'identité ou passeport, titre de séjour, pour les étrangers, permis de conduire, carte vitale ou attestation de la caisse d'assurance maladie, carnet de vaccination, assurance complémentaire ou mutuelle et si vous suivez un traitement médical, l'ordonnance de votre médecin pour le renouvellement.

Pensez également à disposer d'une carte de retrait et de paiement utilisable dans tous les guichets, ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Santé - numéros utiles

Urgence médicale
15

Pompiers
18

Médecin de garde (Vendée)
02 51 44 55 66

Pharmacie de garde (Vendée)
32 37

Centre anti-poison (Angers)
02 41 48 21 21

Drogues Alcool Tabac
113

Fil Santé jeunes
0800.235.236

Contraception, IVG, MST
0820. 331.334

Autres contacts utiles

Police secours, gendarmerie
17

SOS Chèque volé ou perdu (24h/24)
08 92 68 32 08

SOS Carte volée ou perdue (24h/24)
08 92 69 08 80

Petit manuel pour bosser l'été

Pour payer ses vacances, ses études, son permis de conduire ... ou pour acquérir une expérience professionnelle et avoir un premier contact avec le monde du travail, les jobs d'été répondent à des impératifs différents.

Si les possibilités sont nombreuses, il s'agit d'une véritable recherche d'emploi. Le parcours pour décrocher un emploi saisonnier nécessite organisation, initiatives, motivation et persévérance.

Le petit manuel pour bosser l'été, en regroupant les informations essentielles sur les démarches, les secteurs qui recrutent ou encore la législation du travail, vous apporte les outils qui vous mettront sur la bonne piste pour décrocher un job cet été.

+ D'INFORMATION JEUNESSE SUR
www.ville-larochesuryon.fr/jeunes

Ce guide est conçu et réalisé par la Ville de La Roche-sur-Yon, avec la collaboration de la Mission locale du Pays yonnais et de la Maison de l'emploi de La Roche-sur-Yon Centre Vendée.

Cette publication a été imprimée à 1 000 exemplaires par l'imprimerie municipale, sur du papier 100 % recyclé.

Crédits photos Creative Commons : Couverture : stéfan sur flickr / pages 3, 4, 6, 8 : Alain Bachelier sur flickr / pages 11, 12, 14, 16 : wouf_is_wouf sur flickr / pages 19, 20, 22 : akseabird sur flickr / pages 25, 26 : martingrefre sur flickr

